
Droit nucléaire et concepts juridiques nouveaux

Présentation

Pour la troisième fois, la Section 10 – Droit et Assurance – de la Société Française d’Energie Nucléaire et la Section française de l’Association Internationale du Droit Nucléaire animaient conjointement avec leurs Présidents respectifs, Jean-Léo DAVID et Marc LEGER, un colloque le 14 janvier dernier, à l’Union Internationale des Chemins de Fer à Paris sur "Droit Nucléaire et concepts juridiques nouveaux".

La diversité du public répondait à la diversité des orateurs sur ce sujet complexe de concepts juridiques nouveaux dans le Droit nucléaire.

Six présentations ponctuées chacune par des discussions ont été faites au cours de cette journée. Sous la présidence, le matin, de M. SAINT-RAYMOND, Directeur adjoint de la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection, les professeurs ATIAS et WARUSFEL traitaient de la transparence et de ses limites tandis que M. Hubert BLANC, Conseiller d’Etat, évoquait son expérience d’ancien Président de la Commission Nationale du débat public.

L’après-midi était consacré, sous la présidence de M. Michel GUILLAUME, Conseiller d’Etat, à une réflexion sur les obligations envers les générations futures par M. Christian BYK, magistrat, suivie par un exposé sur la diversité du traitement des déchets par M. Jean LEFEVRE, de la Commission Nationale d’Evaluation de la recherche sur les déchets radioactifs. M. SAINT-RAYMOND exposait à la fin de cette deuxième séance la place tenue par le principe de précaution et la culture de sûreté dans le nucléaire.

Les conclusions de la journée étaient apportées par M. Stéphane GRIT, Sous-Directeur à la Direction Générale de l’Energie et des Matières Premières.

Les très courts délais ne nous permettent de publier dans ce numéro que trois présentations malgré l’intérêt manifeste de l’ensemble des exposés et discussions.

Jean-Léo DAVID

Président de la Section "Droit et Assurance" de la SFEN